



Taxe fonciere a partager ou pas

Par **ctataigner**, le **05/01/2010 à 17:32**

Bonjour,rnrnVoila apres 2 ans de procedure je suis divorcer a la date du 17 aout 2007 et avait la jouissance de notre habitation jusqu'a la vente de celle ci au 30 dec 2009rnrnENTRE ces deux dates mon ex me doit la moitier des mensualiter du credit de la maison et est ce quelle doit aussi payer la taxe fonciere par moitier ,vue quelle est ausi proprietaire du bien ,la taxe d'habitation etant evidement a ma charge vue que jy habitait

Par **Marion2**, le **05/01/2010 à 18:03**

Bonjour,rnrnVotre ex-épouse est redevable au même titre que vous de la Taxe Foncière.rnrnCordialement.